



UNAP – C.M.

UNION DES ASSOCIATIONS DE PLAISANCIERS DE CHARENTE MARITIME

Association Loi 1901- Siège social : DIGUE DU LAZARET 17000 LA ROCHELLE

Compte rendu de la réunion du 6/5/2022 avec le Département

Etaient présents

Pour le département : Christophe SUEUR, Conseiller départemental, maire de St Pierre d'Oléron, Marie BOURLEYRE, Chargée de mission Développement Economique, Alexandra MAISONNET, Conseil départemental, Service ports.

Pour l'UNAP CM : Régis BAUDONNIERE, François BERTOUT, Jean-Jacques COUDRAY, Alain GARCIA, Jean PIVETEAU.

L'objet de cette réunion était de nous présenter le schéma de développement de la plaisance en Charente-Maritime, et particulièrement le projet d'harmonisation des grilles de tarifs au sein des ports gérés par le Département, qui sont actuellement au nombre de 23, dont certains nécessiteront à court ou moyen terme des investissements importants.

Christophe SUEUR a tout d'abord rappelé les 3 axes du schéma de développement des ports pour le département :

- Il doit se doter de la capacité financière permettant d'assurer le maintien ou le développement des ports en cas de reprise. A ce stade, une enveloppe de 16,5 millions d'euros est prévue, avec une possibilité de doublement sur un plan de 6 ans.
- L'harmonisation doit tenir compte des coûts de fonctionnement et ne peut créer de déficits.
- Le schéma tourisme/plaisance doit mettre en avant notre richesse maritime.

Les moyens à mettre en œuvre :

→ Développer et améliorer l'offre pour les plaisanciers

- En augmentant les possibilités d'escales grâce à une meilleure gestion des places, notamment en utilisant une gestion numérique, permettant une mise en réseau des ports, en créant des nouvelles places, via des ports à sec, par exemple.
- En développant le professionnalisme des équipes, notamment les accueils, en développant la gestion en ligne et en fidélisant la clientèle grâce à une meilleure communication.
- En développant et modernisant les services, en assurant la pérennité des équipements et en assurant le meilleur accueil, notamment en ayant une politique de dragage rendant les ports accessibles le plus possible.

A cet égard, nos interlocuteurs ont beaucoup insisté sur le risque de voir les actions de dragage rendues très compliquées et coûteuses, voire impossibles, du fait des contraintes créées par les normes environnementales. Ils souhaitent que les usagers des ports restent mobilisés afin de conserver leur port propre en faisant attention aux carénages, aux eaux noires etc...

→ Cette stratégie de développement passe également par une harmonisation des grilles de tarifs. L'idée est de disposer d'une grille unique et homogène avec un niveau de redevance adapté aux caractéristiques de chaque port et offrant une meilleure lisibilité pour les clients plaisanciers.

Les principes retenus seraient les suivants :

- Une courbe de prix progressive retenant 40 catégories, en fonction de la longueur et largeur des bateaux (de 5 à 24 m) et augmentant plus fortement au-delà de 12 m.
- Une harmonisation des saisons et des périodes
- Prise en compte pour chaque port du niveau des services offerts et des investissements réalisés,
- Chaque port doit couvrir les coûts des investissements réalisés à son niveau, il ne peut être créé de déficit public de ce fait.

Face à ce projet, nous avons pour notre part insisté sur la nécessité que cette courbe tarifaire reflète pour chaque port son niveau de services, d'entretien, d'accessibilité. Christophe Sueur nous a répondu qu'il n'y avait pas de sa part une volonté d'égalité financière systématique par rapport aux investissements réalisés. Nous avons demandé que les projets d'investissements futurs soient détaillés port par port. Il faudra rester attentif sur ces points.

Nous avons également insisté sur la nécessité d'une mise en réseau des ports permettant, pour les ports proches, une mutualisation des services. Il est clair, par exemple, qu'il n'est pas nécessairement indispensable qu'un port dispose d'une aire de carénage s'il en existe une dans le port voisin, mais encore faut-il y accéder facilement.

Cette démarche et les projets de nouvelles courbes de tarifs seront présentés aux conseils portuaires des différents ports départementaux prochainement et une tarification pour 2023 leur sera soumise pour avis à la fin de l'année.

En fin de réunion, nous avons évoqué les bouées départementales d'attente qui se trouvent à l'entrée de certains ports ou sur certains mouillages. Certains de nos interlocuteurs semblaient découvrir leur existence. Christophe Sueur s'est dit favorable à leur maintien, voire leur extension, à la condition qu'elles soient positionnées de façon telle qu'elles ne puissent servir de place permanente de substitution.

François BERTOUT